

A.L.D.S DUVAL SERVICES
S.A.S. au capital de 50.000 euros
Siège social : 1 Rue Gièze – Zone Artisanale
50410 PERCY
411.773.724 RCS COUTANCES

800062855
POUR VALOIR PROCES-VERBAL
DE DÉPÔT
SOUS LE N° 4 1238
LE 30.04.2012
LE GREFFIER DU TRIBUNAL


DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 MARS 2012

L'an deux mille douze, et le trente mars, au siège social, la société HOLDING DUVAL, S.A.R.L. au capital de 250.000 euros, ayant son siège social à PERCY (50410) – 1, rue Gièze, Zone Artisanale, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de COUTANCES sous le numéro 512.056.748, représentée par Monsieur Loïc DUVAL, cogérant,

Associée unique de la société A.L.D.S DUVAL SERVICES,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- Au transfert du siège social,
- A la modification corrélative des statuts,
- A l'attribution de pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer le siège social, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2012, de PERCY (50410) – 1, rue Gièze – Zone Artisanale à PERCY (50410) – 5, rue de la Gollerie.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, en conséquence de la précédente décision, décide de procéder à la modification de l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE

Le siège de la société est fixé à PERCY (50410) – 5, rue de la Gollerie. »

TROISIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, notamment à la société d'avocats FIDAL, à l'effet d'effectuer partout où besoin sera, toutes formalités légales ou réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

